

Nice, le 5 juin 2023

Affaire suivie par :  
F. KLEIN  
L'Adjointe au Directeur Académique  
Chargée du 1<sup>er</sup> degré  
FK/MCC

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale des Alpes-Maritimes

Téléphone  
04 93 72 64 01  
Fax  
04 93 72 63 44  
Mél.  
iena06@ac-nice.fr

A

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques des Alpes-Maritimes

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspectrices de l'éducation nationale  
chargés des circonscriptions du premier degré

**Objet :** Mise en place des solutions de communication numérique avec les parents

La communication numérique avec les membres de la communauté scolaire, dont les parents, a connu ces dernières années, une évolution importante. La réglementation autour de ces moyens de communication et de leur usage a été renforcée, notamment, avec la mise en place du Règlement Général Européen de la Protection des Données (RGPD). Il était donc nécessaire de préciser les modalités de mise en œuvre de ces moyens de communication au regard des responsabilités juridiques et du rôle de chacun des acteurs de l'école. Aussi je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Usage des solutions de mël :

Dans le cadre de la communication professionnelle, la seule messagerie qui doit être utilisée est la messagerie mise à disposition par l'académie de Nice, dont l'adresse se termine par @ac-nice.fr. Aucune autre adresse mël ne pourra être ouverte au nom de l'école ou l'enseignant pour effectuer des communications professionnelles. C'est le seul moyen de garantir l'authenticité de l'identité du correspondant.

Usage des applications de messagerie instantanée :

Aucune application de messagerie instantanée grand public (type WhatsApp, Signal, Telegram, Messenger, Instagram ...) ne peut être utilisée pour des communications professionnelles quel que soit le destinataire. En effet, ces solutions ne permettent pas de garantir la confidentialité des échanges au niveau attendu dans une administration. Il est donc important d'utiliser les solutions de communication qui sont encadrées par des contrats dits de sous-traitance des données. Ces solutions sont présentes : soit dans les Espaces Numériques de Travail (ENT) soit dans des solutions spécialisées (type Educartable, Klassy,...).

Pour les communications entre agents de l'état, l'utilisation de la messagerie TCHAP (<https://www.tchap.gouv.fr/>) est aussi possible.

Usage des solutions de type « Nuagique » Cloud :

Les solutions de cloud grand public (Google WorkSpace, Microsoft 365, DropBox, ...) ne sont pas utilisables dans le cadre de la pratique professionnelle. Les conditions d'utilisation de ces outils ne garantissent pas une protection des données adéquate et attendue au niveau d'une administration. Pour le stockage et le partage de vos documents vous pouvez utiliser les outils proposés sur apps.education.fr, les espaces tribus accessibles depuis le portail Esterel, solutions ENT ou spécialisées pour l'école

Usage des ENT et des solutions spécialisées pour l'école :

Les services du ministère de l'Éducation Nationale ont précisé le contexte de choix et de mise en œuvre des solutions qui ont un module de communication avec les parents (ENT, Klassy, Educartable, ...). Ces précisions ont fait l'objet d'une note en date du 22/07/2022 à la signature de la secrétaire générale du ministère et du DGESCO.

- Lorsqu'une application ou un Espace Numérique de Travail est financé pour l'école par la collectivité, il ne pourra être mis en œuvre aucune autre solution qui offre les mêmes fonctionnalités même si celle-ci est gratuite.
- Il ne pourra y avoir qu'une seule application comportant un module de communication avec les parents pour une même école.
- Toute demande de mise en œuvre d'une application (même financée par la collectivité) devra **faire l'objet d'une demande auprès de l'IA-DASEN avant sa mise en œuvre** via le portail Esterel (<http://esterel.ac-nice.fr> rubrique « LIENS UTILES », icône RGPD – Déclarer un traitement).

Pour garantir la mise en place de ces mesures, je sais pouvoir compter sur votre implication et je vous en remercie.

Laurent LE MERCIER

